



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 28 JAN. 2011

Référence : 11/001/TRANSMISPREF

Vos réf. :

Affaire suivie par :

Valérie HOUDAIN

Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41

Mél : valerie.houdain@developpement-durable.gouv.fr

Mr. LE PREFET

Préfecture de l'Eure

27022 EVREUX CEDEX

**Bordereau de transmission au Préfet
d'un avis du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant
sur une (des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement**

Je vous prie de trouver ci-joint, l'avis du Conseil national de la protection de la nature sur la demande d'autorisation ci-après. Pour me permettre de fournir un compte-rendu au dit Conseil, je vous remercie de me faire parvenir une copie de votre décision.

Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	LAFARGE Granulats Seine Nord
Nom du (ou des) mandataire(s)	Anthony RAMONI
Adresse	La Garenne
Code postal-Commune	27700 BERNIERES SUR SEINE

Activité demandée : DESTRUCTION, ALTERATION, DEGRADATION sites de reproduction ou aires de repos

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	VENABLES	
Adresse	EURE	

Spécimen : LES HABITATS

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
voir cerfa (pas d'espèces minitérielles)			exploitation de carrière et réaménagement du port de plaisance

Pour le Ministre de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement, l'inspecteur vétérinaire

Jacques WILFINGERST

Copie à : DREAL Haute-Normandie
service Ressources
bureau de la Biodiversité
1, rue Dufay
76100 ROUEN cédex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 11 janvier 2011

Monsieur Michel ECHAUBARD

Référence : 11/001/EXP
Affaire suivie par :
Valérie HOUDAIN
Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41
Mél : valerie.houdain@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement**

Je vous prie de trouver ci-joint, pour avis du Conseil national de la protection de la nature, la demande d'autorisation ci-après :

Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	LAFARGE Granulats Seine Nord
Nom du (ou des) mandataire(s)	Anthony RAMONI
Adresse	La Garenne
Code postal-Commune	27700 BERNIERES SUR SEINE

Activité demandée : **DESTRUCTION, ALTERATION, DEGRADATION sites de reproduction ou aires de repos**

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	VENABLES	
Adresse	EURE	

Spécimen : LES HABITATS

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
<i>voir cerfa (pas d'espèces minitérielles)</i>			exploitation de carrière et réaménagement du port de plaisance

Voir Avis ci joint

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :			
Favorable :	<input type="checkbox"/>	Favorable sous conditions	<input checked="" type="checkbox"/>
Fait le :		Défavorable	<input type="checkbox"/>
	<i>17 janvier 2011</i>	Signature :	

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 11 janvier 2011

Monsieur Michel ECHAUBARD

Référence : 11/001/EXP

Affaire suivie par :

Valérie HOUDAIN

Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41

Mél : valerie.houdain@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement**

MOTIVATION DE L'AVIS OU CONDITIONS :

Avis favorable pour les espèces portées aux CERFA, sous réserve de la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction d'impacts, des mesures compensatoires et d'accompagnement décrites dans le dossier (résumées page 43 du dossier de demande de dérogation) :

- exclusion du périmètre d'exploitation et d'aménagement des secteurs au nord (mares et formations herbacées sèches sur sables périphériques) et du sud-ouest (alluvions grossières plus ou moins mobiles et saulaie rivulaire limitrophe du port de plaisance). Balisage et respect de ces secteurs et de tous secteurs non affectés par l'exploitation et l'aménagement du site
- Déplacer et stocker environ 2000 m² de végétation des formations herbacées sèches sur sables au nord-ouest du périmètre de reprise des anciens stocks. Reconstitution au plus vite de ces 2000 m².
- Restituer 200 m² environ d'alluvions grossières au niveau de la nouvelle digue récréée au sud-ouest du port de plaisance
- Défrichage hors de la période de reproduction des oiseaux (août à février)
- Décapage et exploitation des premières couches de matériaux alluvionnaires en période de transition entre l'hivernage et la période de reproduction des lézards (Février à Mai)
- Reprofilage des berges de la mare au nord
- Phasage de l'exploitation
- Réduire les risques de pollution
- Mise en place d'un accompagnement scientifique pendant la phase travaux et après, dans le cadre de la gestion du port de plaisance et de ses alentours
- Le gestionnaire du port de plaisance devra assurer une information du public et des usagers sur les enjeux écologiques du secteur. Il devra mettre en place une gestion écologique du site.
- Mise en place d'un suivi scientifique de 5 ans sur les populations des espèces impactées par le projet

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :

Favorable : Favorable sous conditions Défavorable

Fait le : 17 janvier 2011 Signature : 